

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/852 :

Pierrefonds - Cession du bien cadastré section CO n°921 à la SCI M&H - Prorogation de délais

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974 249740164 20220829-19-852-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception en préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/852 : Pierrefonds - Cession du bien cadastré section CO n°921 à la SCI M&H - Prorogation de délais.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par Délibération du 15/11/2021 Affaire n°13/573 (reçue en Sous Préfecture le 18/11/2021), le Conseil Municipal a décidé de céder à la SCI M&H immatriculée au RCS de Saint-Denis de la Réunion n°897813325, dont les gérants sont Messieurs MUSSARD Nicolas Florent et HOARAU Pierre Michel, le bien cadastré section CO n°921 d'une superficie cadastrale de 1056 m² environ, situé au n°66 Chemin Cachalot (accès par le chemin Cachalot via l'emprise restant à la Commune de Saint-Pierre cadastrée section CO n°922) et moyennant le prix de 204 959.04 € HT soit 194.09 € HT le m² (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive) ; à ce prix s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement. Le bien est destiné à l'implantation d'un crossfit. Les délais de signature de l'acte de vente étaient fixés à 8 mois à compter de la notification de la délibération susvisée et au vu du permis de construire.

Cette délibération a été notifiée à la SCI M&H par courrier du 01/12/2021 (RAR n°2C15180209860), réceptionné le 06/12/2021

La SCI M&H a sollicité par courrier en date du 26/06/2022 un délai supplémentaire car elle ne pourra pas signer dans les délais impartis soit le 05/08/2022, pour cause de retard de traitement dans leur dossier technique.

VU le courrier du Service des Domaines en date du 21/08/2022 réf. DS 9392326 reconduisant l'avis du 28/07/2021 réf. DS 4762239.

Vu la demande de la SCI M&H susvisée,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONFIRMER** la Délibération du 15/11/2021 Affaire n°13/573 (reçue en Sous-Préfecture le 18/11/2021) relative à la vente du bien cadastré section CO n°921 à la SCI M&H moyennant le prix de 204 959.04 € HT soit 194.09 € HT le m² (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive) ; à ce prix s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.
- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire pour permettre à la SCI M&H immatriculée au RCS de Saint-Denis de la Réunion n°897813325, dont les gérants sont Messieurs MUSSARD Nicolas Florent et HOARAU Pierre Michel de signer l'acte de vente définitif au plus tard le 31 décembre 2022.

Les autres clauses de la Délibération du 15/11/2021, Affaire n°13/573 (reçue en Sous-Préfecture le 18/11/2021) susvisés (notamment les conditions particulières et les clauses résolutives) et les termes du cahier de préconisation restent inchangés.

- **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire notamment l'acte de vente définitif.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-852-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022